EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon Séance du 14 mars 2017 Présidence : Ufuk Ikitepe

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 01/17

Demande de crédit de CHF 248'400.- pour le chemisage du collecteur de concentration des eaux usées

- vu le préavis de la Municipalité No 01/17,
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN,
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

décide:

- autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructure en vue de la réhabilitation du collecteur principal d'eaux usées, sur trois tronçons,
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de <u>CHF</u>
 <u>248'400.-</u>, TVA incluse, dont à déduire toute subvention éventuelle,
- 3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
- 4. prend acte que cet investissement sera amorti en totalité par reprise sur le compte « provision pour constructions et entretien des canalisations »,
- 5. prend acte que les charges annuelles d'exploitation liées à cet investissement sont estimées en moyenne à <u>CHF 6'250.</u>- par année,
- 6. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de <u>CHF 248'400.</u>-aux meilleures conditions du moment.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président

La Secrétaire :

Ufuk Ikitepe

Nicole Wyler consell.communal@moudon.ch



Hôtel de Ville Case postale 43 1510 Moudon

www.moudon.ch

Conseil communal